

RAPPORT DE JURY EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE PRIVE DE PROFESSEURS DES ECOLES
SESSION 2015

Introduction :

Pour la troisième année, l'Académie de Clermont-Ferrand a été sollicitée pour organiser une session de l'examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des professeurs des écoles.

Cet examen professionnalisé réservé est ouvert par arrêté du ministre chargé de l'éducation et ses modalités sont définies par l'arrêté du 28 décembre 2012 et son annexe.

Composition du jury :

Présidente du jury :

REMER Marilyne IA- DASEN du Cantal

Coordonnateurs :

LEON Yves IEN Adjoint à l'IA-DASEN du Puy de Dôme

MARTINET Pierre IEN Académique TICE

Membres du jury :

BIGAY Dominique IEN - Circonscription de Thiers

CHERIE Françoise Professeure des écoles - Ecole Sévigné Issoire

GUITTARD Marie - Claire Conseillère pédagogique - circonscription de Chamalières

Organisation de l'épreuve

20 candidats étaient inscrits pour cette session 2015

14 candidats étaient éligibles et remplissaient les conditions après vérification par les services de la DEC. Une candidate éligible n'a pas souhaité se présenter à l'épreuve.

13 candidats se sont présentés

11 postes étaient proposés au concours ; 11 postes ont été pourvus

Cette année, une seule commission a interrogé la totalité des candidats. Elle était composée de 3 membres : 1 IEN, 1 Conseiller pédagogique, 1 PE de l'enseignement privé.

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées le lundi 19 janvier 2015 et le et le mardi 20 janvier 2015 au Centre des Examens à Clermont-Ferrand.

Une réunion préparatoire a eu lieu le 17 décembre matin au rectorat. Elle avait pour but une présentation des modalités de cet examen professionnalisé réservé.

Dans un second temps, les membres du jury étaient invités à élaborer à partir du dossier de reconnaissance de l'expérience professionnelle du candidat une question touchant à une ou plusieurs activités d'ordre pédagogique.

Cette question, sous enveloppe cachetée, a été dévoilée par les appariteurs et donnée aux candidats lors de la phase de préparation de 30 minutes précédant l'épreuve elle-même.

Les jurys interrogeaient de 6 à 7 candidats par journée.

La répartition des notes :

Les notes explorent une palette diversifiée et s'étalent entre **4.5/20 et 18.5/20**.

4 sont inférieures à **10/20** ; **9** sont égales ou supérieures à 10. La moyenne s'établit à **11.69/20**

Date	JURY	total des points	nombre de candidats	note la + élevée	note la + basse	moyenne sur 10
Lundi 19 janvier	1	70	6	17.50	8.50	11.66
Mardi 20 janvier	1	82	7	18.50	4.50	11.71
	TOTAL	152	13	18.50	4.5	11.69

Observations et conseils des membres du jury

Le dossier

Expériences professionnelles :

- Présenter globalement les expériences qui peuvent témoigner de la richesse du parcours professionnel en faisant une brève analyse de ce que l'on en a retiré pour conduire un enseignement dans plusieurs domaines et sur différents niveaux.
- Analyser son parcours et ses expériences, faire un point d'étape sur ses évolutions personnelles d'enseignant : ses doutes et ses interrogations, les réponses trouvées, les ressources possibles pour prolonger la réflexion.
- S'interroger sur les niveaux qui n'ont pas été travaillés au travers des différentes expériences et ouvrir à l'ensemble des domaines des trois cycles.
- S'informer sur les réflexions actuelles engagées au niveau national
- Les références citées doivent être maîtrisées.

Projet pédagogique :

- Il doit être le témoin d'une réflexion pédagogique construite avec une présentation de la démarche proposée, du rôle et de la place de l'enseignant, de l'activité proposée aux élèves et des éléments d'évaluation réalisés.
- Il est souhaitable qu'il puisse ouvrir sur la mise en œuvre d'enseignements dans d'autres domaines et sur d'autres niveaux.
- Les documents annexés doivent être sélectionnés pour illustrer certains points qui apparaissent importants, en particulier autour de la préparation de la classe.
- Etre en capacité de justifier et d'argumenter sur les éléments présentés dans le dossier (choix pédagogiques, fondements théoriques, analyse et critique en positif (ce qui semble avoir fonctionné et pourrait être reconduit) et en négatif (ce qui demanderait à être ajusté).

L'épreuve orale : Pour les deux exposés, les candidats disposent de 10 minutes qu'il leur appartient de gérer. Il est dommage que certains candidats n'utilisent pas la totalité du temps qui leur est donné. Cela est dû, en partie, à un discours mal organisé. Il est souhaitable que les candidats prévoient un plan pour présenter leur propos.

Exposé de la première partie :

- Les candidats capables de faire un exposé construit sans prise de note ont été valorisés mais il est souvent préférable de s'appuyer sur un plan qui guide le propos.
- Au cours de l'exposé, il est important de revenir sur les deux parties du dossier : le parcours professionnel et le projet développé.
- Les éléments mis en avant sur le parcours professionnel doivent montrer l'étendue des compétences. On peut faire état de doutes et d'interrogations.
- La présentation du projet doit montrer la capacité du candidat à construire des situations d'enseignement dans leur globalité. Il apparaît utile et nécessaire d'en extraire les points forts et les points faibles que l'on peut retenir.

Exposé de la deuxième partie :

- Il est important de traiter tous les aspects de la question et de répondre à la question en traitant la question principale et les compléments de question.
- Les candidats qui ont su dégager une problématique ont été valorisés.

Entretien :

- Au cours des deux entretiens, le jury cherche à apprécier les compétences des candidats pour exercer la fonction de professeur des écoles dans toutes ses composantes.
- Les candidats doivent s'attendre à être questionnés sur n'importe quel niveau de la scolarité primaire et sur tous les domaines disciplinaires enseignés.
- En appui de leurs expériences, il est fondamental qu'ils se soient interrogés sur la polyvalence du maître. Quelle qu'en soit la richesse, le professeur des écoles ne peut limiter sa réflexion à un seul domaine, sur un seul niveau au sein d'une seule structure.
- Les candidats doivent s'être interrogés sur le métier auquel ils se destinent. Le référentiel de compétences est un document incontournable.

